



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le terrorisme

Question écrite n° 18164

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'attentat perpétré le 18 juillet 2012 à l'aéroport de Bourgas, en Bulgarie. Il avait fait six morts et une trentaine de blessés. Le ministre de l'intérieur bulgare, Tsvetan Tsvetanov, a déclaré le 5 février 2013 « qu'il y a des informations concernant des financements et une appartenance au Hezbollah de deux personnes, dont l'auteur de l'attentat ». Ces personnes "possédaient des passeports de l'Australie et du Canada" et "vivaient sur le territoire libanais depuis 2006 et 2010", a-t-il précisé. Suite à ces déclarations, les États-Unis ainsi qu'Israël vont probablement renouveler leur pression sur l'Union européenne afin d'inclure le Hezbollah dans sa liste noire des organisations terroristes. Conscient de l'extrême complexité de la situation au Proche-Orient et au Moyen-Orient ainsi que de la fragile unité nationale libanaise, il lui demande de préciser la position de la France ainsi que d'évaluer le rapport de forces en faveur ou en défaveur de l'inscription du Hezbollah à la liste européenne des organisations terroristes.

Texte de la réponse

La France a fermement condamné l'attentat anti-israélien de Bourgas, le 18 juillet 2012, qui a fait six morts et de nombreux blessés, en souhaitant que toute la lumière soit faite sur les circonstances de cet acte barbare et que les coupables soient traduits en justice. La France a pris bonne note des conclusions préliminaires de l'enquête sur l'attentat de Bourgas rendues publiques le 5 février, en réitérant sa solidarité avec la Bulgarie. Ce sujet, qui n'était pas inscrit à l'ordre du jour du Conseil affaires étrangères du 18 février, n'appelait pas de décision du Conseil. Il a fait l'objet d'un premier échange de vues entre les ministres. La France a rappelé qu'il fallait attendre de disposer de l'ensemble des éléments de l'enquête avant d'en tirer toutes les conséquences, dans le respect des procédures européennes. La France réitère son engagement à lutter contre le terrorisme, quels qu'en soient la justification ou l'auteur, et plaide avec la plus grande fermeté pour qu'il n'y ait pas d'impunité. La concertation avec ses partenaires européens sur ces questions est permanente.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18164

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1408

Réponse publiée au JO le : [12 mars 2013](#), page 2766